

Destinataires : Ensemble des adhérents de la FCF à jour de leur cotisation 2026

Festubert, le 10/09/2026

OBJET : Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire de la FCF

Madame, Monsieur,

En tant membre adhérent vous êtes invité à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** de la **Fédération Colombophile Française** qui se déroulera :

Samedi 26 septembre 2026 à 15H00
Siège de FCF, 489 rue sèche à FESTUBERT

Questions mises à l'ordre du jour à la demande du Conseil d'Administration du 04/09/2026 pour mise en application immédiate

Question 1

Il est proposé de revaloriser le tarif annuel des licences comme suit :

➔ Licence classique, passage de **22 euros à 35 euros** (soit 1,08 € / mois).

Les 13 euros de revalorisation seront redistribués à raison de 3 euros pour la région de l'adhérent et 10 euros pour la FCF)

➔ Licence minorée (épouse et enfant), passage de **12 euros à 20 euros** (soit 0.67€ / mois).

Les 8 euros de revalorisation seront redistribués à raison de 2 euros pour la région de l'adhérent et 6 euros pour la FCF

Question 2

Il est proposé de **revaloriser le tarif de vente des bagues matricules de 0,10 cts.**

Qui peut participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire ?

Tout adhérent colombophile à jour de sa cotisation à la date de l'A.G.E.

Qui peut voter ?

Sont reconnus comme adhérents votants en Assemblée Générale Extraordinaire :

- Les membres du bureau de la FCF ainsi que les présidents de commissions
- Les présidents de régions
- Les présidents de groupements et leur(s) éventuel(le(s)) délégué(e(s))

Un vote à distance sera ouvert sur l'espace personnel des votants sur l'application FCF. Ce vote sera ouvert et actif du samedi 19 au vendredi 25 septembre à minuit. Le vote en présentiel sera ouvert à Festubert le samedi 26 septembre jusqu'à 17h.

Vincent DEPECKER
Président de la Fédération Colombophile Française